



HAL
open science

Licence Arts du spectacle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts du spectacle. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02027228

HAL Id: hceres-02027228

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027228v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Arts du spectacle : danse, théâtre

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Lettres, langues, arts, communication (LLAC)

Etablissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Etablissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Au sein du département des arts de l'UNS, département inscrit dans l'unité de formation et de recherche LASH (Lettres, Arts et Sciences Humaines), la licence *Arts du spectacle : danse, théâtre* est rattachée au champ Lettres, langues, arts, communication (LLAC). Elle se décline en cinq parcours :

- *Etudes en danse* ;
- *Interprétation en danse* (en partenariat avec l'ESDC (Ecole supérieure de danse de Cannes dont les diplômes relèvent du ministère chargé de la culture) ;
- *Arts du spectacle - théâtre* ;
- *Métiers du spectacle - théâtre* ;
- *Ethnologie des arts vivants*, en lien avec le département d'ethnologie et d'anthropologie de l'université.

La formation propose un équilibre, tant en danse qu'en théâtre, entre une approche plus culturelle (*Etudes en danse* et *Arts du spectacle-théâtre*) et une approche plus professionnelle (*Interprétation en danse* et *Métiers du spectacle-théâtre*). Quant au parcours *Ethnologie des arts vivants*, parcours transversal par excellence, il est porteur de la philosophie dialectique de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Côte d'Azur (UCA) puisque au carrefour de l'ethnologie et de l'anthropologie traditionnelles, de l'ethnoscénologie, de l'ethnomusicologie et de l'ethnologie de la danse. Il conduit à une bi-diplômation en arts vivants et en ethnologie.

Analyse

Objectifs

Il s'agit de donner aux étudiants, tant en danse qu'en théâtre et, de manière unique en France, en ethnologie des arts vivants (par l'entremise d'une double diplômation), les principales bases culturelles, méthodologiques et pratiques qui relèvent de chacun de ces champs. Chaque filière, par le jeu des UEF (unités d'enseignements fondamentaux) et des UEO (unités d'enseignements optionnels), permet à l'étudiant de faire évoluer son orientation tout en l'affinant au fur et à mesure de la découverte des matières et des parcours. Tant la gouvernance de l'université que les directions de composantes et de parcours sont à la recherche des systèmes d'organisation qui, de manière optimale, visent à enrichir chaque parcours de la différence d'approches de l'autre.

Les objectifs affichés de la ComUE UCA, de l'UNS, des composantes et des parcours de formation sont le reflet de cette démarche innovante qui vise, tout en offrant le socle commun universitaire, la richesse de l'interdisciplinarité et de la pluridisciplinarité au cœur des spécialisations. Elle conduit les étudiants à une pensée transdisciplinaire.

Ceci est un gage de réussite tant de l'insertion professionnelle que de la poursuite d'études, dans un milieu soumis à des mutations permanentes : évoluer sans se disperser, se fonder tout en élargissant sa pensée, approfondir des compétences tant méthodologiques que de l'ordre des connaissances et des savoir-faire avec, en filigrane, la possibilité

de repérer passerelles et complémentarités. Certes les objectifs sont ambitieux, au plan des cibles professionnelles et au plan des modalités (connaissances, compétences, processus pédagogiques), mais ils font l'objet d'un attentisme permanent (groupes de réflexion et de recherche, service universitaire d'innovation pédagogique, etc.) de la part des responsables de formation dans un moment paradoxal de contraintes budgétaires fortes.

Organisation

L'organisation de la formation relève d'un montage qui tente de mettre en intitulés de cours et volumes horaires la philosophie précédemment énoncée tout en s'appuyant sur des partenariats forts soit avec d'autres composantes (ainsi de l'ethnologie), soit avec d'autres structures d'enseignement supérieur (ESDC) ou des structures professionnelles (Théâtre national de Nice, centre dramatique national (CDN)).

Constituée de cinq parcours (deux en danse : *Etudes en danse*, *Interprétation en danse*, deux en théâtre : *Arts du spectacle - théâtre*, *Métiers du spectacle - théâtre*, un en ethnologie des arts vivants avec une double inscription en ethnologie et en arts du spectacle), cette licence s'organise dans une même logique entre les parcours en danse et les parcours en théâtre. Le tronc commun culturel qui propose nombres d'outils méthodologiques en référence au milieu spécifiquement considéré (*Etudes en danse* et *Arts du spectacle-théâtre*) offre une coloration ancrée dans la pratique de l'art en question (*Interprétation en danse* et *Métiers du spectacle - théâtre*). C'est particulièrement vrai en danse. En effet, le parcours *Interprétation en danse*, tout comme le parcours *Pratiques musicales professionnelles* de la licence *Musicologie* de l'université, suppose des prérequis évalués sur dossier et sur audition par les structures partenaires (ESDC, Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Nice).

En théâtre, le parcours *Métiers du spectacle - théâtre* est lui davantage ancré dans le stage professionnel en troisième année de licence (L3), véritable insertion locale. Il est à souligner le lien avec la préparation au diplôme d'Etat (DE) de professeur de théâtre.

Le parcours *Ethnologie des arts vivants* se tisse quant à lui avec les outils propres à l'ethnologie et à l'anthropologie et avec les outils relevant de l'ethnologie des arts vivants (ethnomusicologie, ethnocénologie, ethnologie de la danse). On retrouve dans tous les parcours des UEF et des UEO qui abordent des matières relevant de l'interdisciplinarité et/ou qui préparent, au-delà de la nécessaire culture de milieu et de ses fondements, à des réorientations possibles : ainsi de l'ethnologie ou de matières voisines dans les parcours *Etudes en danse*, *Interprétation en danse*, *Arts du spectacle - théâtre* ou *Métiers du spectacle - théâtre* ; du théâtre ou de la musique dans les parcours *Etudes en danse* et *Interprétation en danse* ; de la danse ou de la musique dans les parcours *Arts du spectacle - théâtre* ou *Métiers du spectacle - théâtre*. Il est difficile cependant de savoir si l'étudiant peut se créer une représentation dynamique de l'ensemble de ces tissages et du potentiel déposé dans cette organisation complexe de par la diversité de ces sous-systèmes et de leurs déclinaisons. Il est également difficile de savoir s'il peut profiter au mieux des passerelles envisageables au fur et à mesure de l'éclaircissement de son projet professionnel.

Le couplage entre compétences visées et éléments de formation est clairement établi par la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Positionnement dans l'environnement

Le dossier fait état d'un nombre important de relations établies tant au niveau local que national et international, que ce soit avec les milieux professionnels (théâtres, festivals, compagnies, etc.), les milieux universitaires (Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, Université Paris Diderot - Paris 7, Université Paris 8, Université Lille 3, Université du Québec à Montréal, diverses universités européennes, etc.) ou d'autres établissements d'enseignement (ESDC, CRR, etc.). On peut d'ailleurs se poser la question de l'absence de relation avec l'ERAC (école régionale d'acteurs de Cannes) qui dispense une formation supérieure dans le domaine du théâtre.

Sur un plan national, l'UNS est l'une des deux universités (avec l'Université de Lille 3) à proposer un cursus complet en danse (licence-master-doctorat) et la seule à offrir un parcours conjoint ethnologie/ethnologie des arts vivants. Pour ce qui est du théâtre, la spécificité incarnée est la transversalité artistique avec la danse et la musique, qu'on retrouve d'ailleurs dans l'organisation du parcours *Ethnologie des arts vivants*.

L'offre de formation du département des arts du spectacle, département qui a joué un rôle phare dans l'histoire de l'inscription de la danse à l'université, est aussi en lien étroit avec le rectorat de Nice et l'ensemble du tissu institutionnel local, départemental, régional et national. Ce département bénéficie aussi de la politique de l'UNS et de la ComUE UCA qui a su réunir en son sein des entités d'horizons et de projets divers (écoles d'art et de design, universités, écoles de commerce, Ecole supérieure du professorat et de l'éducation). De par cette configuration, il participe à et participe de la réflexion pédagogique innovante. Un service universitaire d'innovation pédagogique (SUIP) a d'ailleurs été créé au sein de l'UCA qui conseille, forme et accompagne les enseignants de l'UNS pour le développement de leurs projets pédagogiques transformants.

On a donc des partenariats très forts qui orientent la structure même des parcours de formation (ESDC, CRR, Villa Arson à Nice), enrichissent les axes de professionnalisation (CDN), inscrivent le dispositif dans une aura nationale (Centre national de la danse, Université Lille 3, Université Paris 8, etc.) et en font un attrait à l'international, tout cela dans un environnement en pleine prospective pédagogique. Il semble cependant, à en croire le commentaire des évaluateurs internes à la formation, que certains de ceux-ci restent encore à renforcer, d'une part, par des conventions peut-être plus pérennes avec certains milieux professionnels et, d'autre part, par le déploiement des relations internationales.

Equipe pédagogique

Les équipes pédagogiques font état d'un précieux équilibre entre universitaires, enseignants issus des milieux de formations artistiques partenaires ou des milieux de l'enseignement général et professionnels du spectacle vivant (création et diffusion). Ce panachage permet aux étudiants de voyager dans les matières et les différents systèmes de pensées qui les produisent. Des réunions d'équipes pédagogiques assurent le suivi des relations au sein du département, et avec les départements partenaires et les écoles professionnelles. Nombre d'intervenants de chaque spécificité interviennent au sein des autres spécialisations offertes par le département, traduisant en actes la transdisciplinarité visée dans la philosophie de l'UCA, les équipes apprenant ainsi à se côtoyer régulièrement. La diversité de la composition de ces équipes contribue aussi du lien entre milieux de la recherche universitaire, milieux de l'enseignement spécialisé, milieux professionnels.

Les responsabilités sont réparties dans chaque parcours de manière à croiser tant les charges d'enseignement en fonction des domaines de compétences que les missions organisationnelles au plan interne (parcours licence et parcours master) et au plan externe (relations internationales, relations avec les autres écoles et structures partenaires, etc.) Cette structuration doit permettre d'enrichir les niveaux d'information et de faire rejaillir sur l'évolution du département l'ensemble des liens avec les partenaires et de ce qui se construit avec eux.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les parcours de formation, au regard de leurs spécificités nationales, leurs partenariats avec des écoles supérieures d'art et un ancrage conventionnel dans certains milieux professionnels, attirent des étudiants de l'ensemble du territoire métropolitain, d'outre-mer et de divers pays (non seulement européens mais également d'autres continents). Cependant un important delta se crée entre les recrutements en première année de licence - L1 (98 en 2014) et la réalité finalement de ce que l'on pourrait appeler l'inscription définitive dans les parcours d'études (environ 50 % des inscrits en L1 n'iront pas en deuxième année - L2). Ce décalage, indépendamment des nécessaires réajustements d'orientation en démarrage d'études, peut être la conséquence d'une exigence non suffisamment assumée de la part des tutelles universitaires à l'entrée en L1. Si les parcours associés avec des écoles supérieures comme l'ESDC et le CRR sont soumis à recrutement sur audition, limitant ainsi les écarts entre prérequis et niveau d'exigence effectif des parcours proposés, les autres parcours devraient mettre plus en avant la réalité des compétences nécessaires à l'entrée en formation. Ou bien le système universitaire doit réellement beaucoup plus investir dans l'accompagnement des étudiants, dans les dispositifs d'aide à la réussite et les mises à niveau. La préoccupation de l'UNS en la matière est réelle et elle souhaite lancer réflexions et campagnes d'information afin de rapprocher formations, attentes et compétences nécessaires en amont.

Un important travail doit pouvoir aussi être fait avec les filières d'enseignement général au niveau baccalauréat afin d'ajuster les compétences cibles au lycée avec les prérequis universitaires.

Les possibilités de stage avec des professionnels et les échanges internationaux contribuent de l'attractivité pour les passages en troisième année de licence - L3. Cependant, le dossier n'indique pas le nombre d'étudiants effectivement concernés. Il faut aussi noter les effets parallèles (et discutables) des stages en entreprises : les institutions professionnelles diffèrent le recrutement d'étudiants sortants, profitant ainsi de la manne offerte par les étudiants en stage.

Les poursuites d'études correspondent à environ 60 % des titulaires de la L3. Si l'on s'en tient à cette réalité, les compétences acquises durant le parcours licence donnent aux étudiants les prérequis nécessaires à la poursuite en master. Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, les données ne sont pas suffisamment renseignées.

Place de la recherche

La place des enseignants-chercheurs dans les parcours de formation est évidemment le premier relais entre activités de recherche et activités d'enseignement (125 enseignants-chercheurs pour le champ LLAC et 13 pour la seule section Arts). Ceci est un gage d'un enseignement qui interroge et réactualise toujours ses contenus, ses fondements et ses méthodes. A ce titre, les enjeux de l'UCA et de l'UNS convergent dans le label IDEX (Initiatives d'excellence) et le projet JEDI (Joint, Excellent & Dynamic Initiative).

La production d'un mémoire incite à cet endroit les étudiants de L3 à s'initier (ce qui est le cas en musique et en ethnologie), en lien avec leur projet professionnel, à des démarches tant réflexives que rédactionnelles qui permettent d'orienter la pensée et donner les méthodologies complémentaires à la formation de celle-ci.

Une grande part de cette recherche est aussi formalisée dans le cadre de réunions pédagogiques qui réunissent, au sein du département des arts du spectacle, des enseignants de champs disciplinaires différents. Il serait à nouveau précieux à cet effet que soit tenu un relevé des comptes rendus des réunions pédagogiques intra et inter département.

Place de la professionnalisation

La fiche RNCP définit clairement les compétences visées et les débouchés professionnels correspondants, l'ensemble en lien avec l'organisation des UEF et UEO. Environ 2/3 des enseignements sont dispensés sous forme de travaux dirigés en danse, 50 % en théâtre et 50 % pour le parcours *Ethnologie des arts vivants*.

Les enseignements semblent faire état d'un solide ancrage dans la culture des métiers auxquels ils préparent, que ce soit sur un plan historique ou sur un plan des techniques qui les sous-tendent, des enjeux sociétaux qui les animent, les ont animés et dont ils sont le fruit. On doit souligner la diversité et la complémentarité des regards et approches proposés qui donnent à l'étudiant une perception large et interdisciplinaire des spécialités dans lesquelles ils s'inscrivent, gage d'un regard ouvert sur le monde professionnel et d'actions fondées aux carrefours des disciplines.

La constitution des équipes pédagogiques, qui laisse une part importante des enseignements soit aux professionnels des milieux ciblés, soit aux enseignants des écoles et institutions supérieures partenaires, est en phase avec ce désir de concrétude. On retrouve là aussi les liens entre le monde de la recherche universitaire et les milieux professionnels à cet endroit où « étudier » ne construit pas une abstraction conceptuelle hors des besoins professionnels mais vient bien s'y nourrir et les nourrir en retour.

Les conventions avec les structures locales donnent un ancrage fort à ces réalités, même si l'on peut souhaiter que des relais se fassent au plan national vu la richesse et l'originalité des parcours proposés. A cet égard, l'organisation des plannings de semestre peut-être rendre encore plus fluide les immersions professionnelles par des journées ou périodes banalisées à cet effet.

Il sera précieux d'ailleurs de suivre pour cela l'évolution du rôle des conseils pédagogiques et de perfectionnement, particulièrement au travers de leur comptes rendus car, comme leurs missions le préconisent, ils ont un rôle crucial à jouer dans l'ensemble des évolutions à venir en relation avec les préconisations et objectifs que ce sont donnés en la matière UCA et UNS.

Place des projets et des stages

Dans la logique de la conception des parcours, la place des stages est importante, en complément des apports professionnalisants de la formation tel que décrits dans le paragraphe ci-dessus. Ces stages sont préparés dès la L2 (semestre 4) par des éléments relevant de la connaissance, de l'organisation et de l'économie des milieux professionnels. Des conventions types de stage sont proposées par l'UNS et facilitent la relation avec le monde professionnel. Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'université semble très actif et son rôle ne cesse de s'accroître pour participer à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle des étudiants. Il demeure à questionner le suivi réel des stages par les cadres de la formation (au regard du temps dont ils disposent pour ce faire vu l'augmentation des tâches administratives à gérer) afin de permettre aux étudiants de parfaire les liens qu'ils construisent entre formation et immersion, liens qui doivent cependant apparaître dans les rapports de stage et, le cas échéant, la soutenance de ceux-ci.

Selon le dossier, l'importance de la communication avec les milieux professionnels locaux va continuer à se développer et accentuer son aura nationale et internationale.

Les parcours ne proposent pas pour l'instant de projets tuteurés qui constitueraient, peut-être, des outils complémentaires pour renforcer les relations formation/insertion.

Place de l'international

Signataire de la Charte Erasmus +, l'UNS est pleinement intégrée dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Elle contribue à son développement par la création d'outils plus performants d'internationalisation des formations. Le département des Arts et celui d'ethnologie s'inscrivent, au regard des annonces partenariales fort stimulantes tant au plan européen qu'avec d'autres continents, dans cet horizon. On trouve dans l'autoévaluation du champ LLAC le descriptif de la richesse et de la diversité des partenariats internationaux ainsi que le nombre d'étudiants concernés par mention. Pour ce qui est des arts du Spectacle, ne sont mentionnés que les flux au niveau master (pas d'éléments chiffrés sur les flux au niveau licence). Il est donc surprenant, sauf à manquer de pièce renseignée, de constater un décalage important entre le degré d'attractivité arboré à cet égard et la matérialisation de ces échanges.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement se fait sur une base assez large mais qui peut souffrir en retour de cette diffusion. En effet, l'importance du taux d'échec ou d'abandons en L1 (50 %) peut en témoigner même si l'on note une évolution positive en 2014 (39 %). Beaucoup d'étudiants ne prennent probablement pas la mesure des prérequis réels pour s'inscrire dans ce type de parcours qui peut sembler proche d'un parcours à destination des non-initiés, surtout pour les parcours plus généralistes *Etudes en danse* et *Arts du spectacle - théâtre*. L'écueil semble être évité pour les autres parcours qui sont beaucoup plus exigeants en termes de niveau de maîtrise jusqu'à l'audition du parcours *Interprétation en danse*. La

charge de travail liée au *parcours Ethnologie des arts vivants* (double inscription, double frais et donc double travail (Arts vivants et Ethnologie)) doit représenter aussi un garde-fou. A cet égard, des données ventilées par parcours seraient précieuses pour affiner l'analyse des abandons ou échec et des mesures à cibler pour y remédier (type d'information, campagne de recrutement dans certains milieux, etc.).

Malgré cela, les équipes pédagogiques dans la réalité des contraintes budgétaires (selon le dossier) et des charges de travail administratives afférentes accompagnent au mieux les étudiants en difficulté leur apportant soutien et méthodes pour toute réorientation car la structure même de l'organisation des parcours rend possible beaucoup d'ajustement en matière de formation et d'adaptation à l'évolution du projet professionnel de l'étudiant.

Il reste cependant deux sujets à préciser clairement pour le partenariat avec l'ESDC et les diplômes validant les études relevant du ministère chargé de la culture. Concernant le couplage avec le diplôme national supérieur professionnel de danseur (DNSPD) auquel prépare l'ESDC, il est stipulé que les étudiants de l'ESDC peuvent intégrer la L2 de l'UNS car ils ont l'équivalence des trois unités de valeur (UV) théoriques constitutives du diplôme d'Etat (DE) de professeur de Danse. Or, seule l'ouverture du livret de formation du DE de professeur de danse permet l'attribution des équivalences susmentionnées en prérequis. Il est également mentionné que les étudiants titulaires de la L3 option *Transmission en danse* bénéficient de l'équivalence des mêmes trois UV. Il est dommage que la condition de l'obtention de l'EAT (examen d'aptitude technique) ou d'une équivalence ne soit pas mentionnée comme condition indispensable à la validation de celles-ci dans le cadre des parcours conduisant au DE de professeur de danse, d'autant qu'il s'agit d'une profession réglementée.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement sont en phase avec les réalités professionnelles auxquelles les parcours conduisent : importance du présentiel, équilibre des ratios travaux dirigés/cours magistraux, présence des professionnels dans les UE, stages en immersion. Les supports numériques sont utilisés autant que faire se peut. Un axe recherche et développement est actif sur la fonction que certains logiciels, notamment de motion capture, peuvent avoir sur les enseignements et la pratique des arts vivants. Les travaux en matière de pédagogie innovante, axe fort de l'UNS et élément structurel de l'UCA, devraient de plus continuer à irriguer chacun des départements. La généralisation de l'utilisation d'outils numériques spécifiques tels que l'environnement pédagogique JALON, via l'ENT (Espace Numérique de Travail) des étudiants et des enseignants, permet de diffuser et d'étendre les ressources en ligne pour les enseignants aux étudiants en formation.

On note aussi que dans les perspectives de l'UNS, 15 % des crédits européens devront être acquis via des pédagogies innovantes, ce qui donne un encouragement supplémentaire à chaque département pour sacraliser ses actions de recherche pédagogique.

Le certificat informatique et internet (C2i) reste par ailleurs constitutif des parcours en L1.

Les dispositifs de VAE (validation des acquis d'études) sont opérationnels. Ils sont constitutifs du parcours *Interprétation en danse* dans le partenariat avec l'ESDC : 50 crédits européens viennent de la validation des UE par l'UNS en L2 et L3, les 130 autres (y compris L1) venant de la VAE acquise avec le parcours DNSPD de l'ESDC.

Il est important de noter qu'un statut « Etudiant Artiste de Haut Niveau », à l'aune de celui de « Etudiant Sportif de Haut Niveau », est à l'étude avec les partenaires d'UCA.

Evaluation des étudiants

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) ainsi que les règles de délivrance des crédits et du diplôme sont conformes à la réglementation et votées chaque année par la CFVU (commission formation et vie universitaire) conformément au calendrier classique.

La prééminence du contrôle continu au regard des contrôles terminaux pour le département arts vivants est cohérente avec les enjeux des formations proposées, que ce soit au regard des cibles professionnelles ou des poursuites d'études dans ces domaines. Les dispositifs de VAE sont parfaitement intégrés à la validation des crédits européens et du diplôme.

On note dans les perspectives de l'UNS, l'expérimentation d'une VAE dite « hybride » qui consiste à mener en parallèle une validation des acquis de l'expérience et une montée en compétence par le biais de formations courtes. Ceci pourrait représenter une vraie ressource pour les parcours en arts vivants qui devraient aussi pouvoir s'ouvrir aux possibilités données par les formations en alternance via des conventions particulières vu la richesse du réseau professionnel local.

Suivi de l'acquisition de compétences

La fiche RNCP établit clairement la relation entre compétences visées, cibles professionnelles et organisations des UE. Les étudiants sont donc en capacité de suivre l'évolution de leur maturation aidés en cela, et pour les volontaires, par l'équipe pédagogique. Il est à noter que la stratégie de développement de l'UNS prévoit une accentuation des relations et affichages entre parcours de formation et compétences disciplinaires.

Suivi des diplômés

Ce point ne peut à ce jour être renseigné faute de données significatives, hormis pour ce qui relève de la poursuite d'étude (19 étudiants sur les 29 diplômés en 2014 s'inscrivent en master).

On note par ailleurs au niveau de l'UNS la création en 2013 d'une direction de l'orientation, de l'observation, de l'insertion professionnelle, des relations entreprises, de la formation continue et de l'alternance : UNICEPRO. Cette instance sera probablement en capacité d'accompagner les départements à avancer dans leur capacité à suivre leurs diplômés (procédures et supports).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Les conseils pédagogiques sont actifs. Le conseil de perfectionnement vient d'être constitué et on ne peut que supposer qu'il souhaite répondre aux missions qui lui incombent et décrites au côté de celles du conseil pédagogique dans le document d'évaluation générale de l'UNS. Il serait d'ailleurs précieux de disposer déjà de certains comptes rendus des conseils pédagogiques afin de découvrir leurs modalités de fonctionnement et leurs préconisations pour l'évolution des formations et le suivi des étudiants.

L'évaluation de la formation par les étudiants n'est pour l'instant pas renseignée. Le présent dossier fait état d'une démarche d'autoévaluation très qualitative de la part des équipes et cadres de la formation. Les étudiants ne semblent pour l'instant pas réellement associés à celle-ci.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une offre riche et attractive au plan local, national et international dans le domaine des arts vivants danse, théâtre et en ethnologie des arts vivants.
- Des partenariats féconds avec les écoles supérieures d'art et institutions locales.
- Une implication porteuse avec les milieux professionnels du spectacle vivant, de sa production et de sa diffusion.
- Une organisation des UEF et UEO qui rend possible largeur de vue et approfondissement culturels et pratiques en fonction des spécificités.
- Un fort ancrage dans la pratique avec une bonne participation des professionnels dans les dispositifs de formations.
- Des équipes pédagogiques dynamiques autour d'enseignants-chercheurs investis.
- Des modes d'évaluation en adéquation avec les enjeux des parcours de formation.

Points faibles :

- L'organisation globale des enseignements et les passerelles possibles à partir de la diversité des UEF et UEO qui ne sont pas suffisamment lisibles pour les étudiants.
- Les modalités d'équivalence avec les unités de valeur théoriques du diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse qui n'apparaissent pas clairement au regard des textes qui régissent ce DE et le diplôme national supérieur professionnel de danseur.
- Un grand nombre de désistements en L1 probablement dû à un manque d'affichage des prérequis pour ce type de parcours.
- Les dispositifs d'aide à la réussite, particulièrement en L1, insuffisants au regard du niveau d'entrée des étudiants.
- Pas de ventilation des résultats par parcours, donc pas de possibilité d'analyses spécifiques pour les recrutements et le suivi des cohortes.

Avis global et recommandations :

Le département des Arts vivants fait état d'une grande richesse dans les parcours qu'il propose, dans le contenu des enseignements et dans les équipes qui les animent, dans les possibilités de phasage avec les milieux professionnels, dans les possibilités de spécialisation progressive, voire de réorientation par l'organisation des UE.

Une question peut subsister : cette richesse ne conduit-elle pas, paradoxalement, certains étudiants à rester à la surface des choses vu le nombre des entrées proposées ? Et si le lien avec la poursuite d'études est actif, qu'en est-il des réelles compétences acquises pour intégrer le marché du travail au sortir de la licence, exception faite des deux parcours professionnalisant que sont *Interprétation en danse* et *Métiers du spectacle - théâtre* ?

Des évolutions paraissent souhaitables sur la base des recommandations suivantes :

- avoir une politique de recrutement plus exigeante en L1 avec des campagnes d'information en amont pour les lycéens ;
- optimiser les dispositifs d'aide à la réussite ;
- afficher de manière plus lisible les passerelles possibles au sein du département ;
- ventiler les données par parcours et mettre en avant les stratégies d'analyse et d'évolution de chacun en cohérence avec les autres et le champ LLAC ;
- développer l'analyse des parcours suivis par les étudiants ;
- mettre plus en avant les compétences complémentaires nécessaires au regard des débouchés professionnels affichés.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES
LICENCE ARTS DU SPECTACLE : DANSE, THÉÂTRE**

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180015095-019489-RT

Nice, le 20 avril 2017

Madame, Monsieur,

L'ensemble des enseignants de la licence « Arts du spectacle : danse, théâtre » a pris connaissance du rapport d'évaluation que vous avez rédigé et tient à vous remercier de votre analyse attentive et pertinente.

C'est avec plaisir que nous avons constaté que notre offre de formation apparaît « riche et attractive au plan local, national et international » et nourrie par des « partenariats féconds avec les écoles supérieures d'art et institutions locales ».

Nous avons pris en compte les remarques du comité, notamment celles listées dans les points faibles.

Nous nous permettons d'apporter ci-dessous des éléments d'éclairage complémentaires.

a) « *L'organisation globale des enseignements et les passerelles possibles à partir de la diversité des UEF et UEO qui ne sont pas suffisamment lisibles pour les étudiants* ».

A ce sujet, nous souhaitons préciser que les enseignants responsables pédagogiques des différentes années de Licence réunissent les étudiants au fur et à mesure de leur cursus pour leur expliquer le fonctionnement des passerelles offertes, répondre à leurs questions, et envisager des solutions individualisées pour mettre en adéquation leurs projets professionnels avec leurs choix d'études. Dès la L1, des réunions régulières préparent ainsi les étudiants à comprendre les différentes logiques de formation offertes, les invitant à affiner leurs projets et à penser leur parcours. Enfin, la prochaine structure de formation permettra toutes les passerelles possibles à partir de la diversité des UEF et UEO. Nous resterons vigilants à l'affichage clair et lisible, fondamental pour les étudiants.

b) « *Le grand nombre de désistements en L1* ».

Nous sommes sensibles à cette remarque et nous comptons renforcer les campagnes de communication sur ce sujet en mettant l'accent, notamment, sur la sensibilisation auprès des lycéens. Il est en effet nécessaire que les futurs étudiants aient conscience des attendus des études à l'Université, sachant qu'une partie des candidats vient de BAC professionnels. En outre, pour accompagner ces candidats tout au long de leur parcours, il est également nécessaire de mettre en place des dispositifs d'aide à la réussite adaptés. La prochaine offre de formation proposera des processus d'accompagnement conséquents pour les étudiants en première année.

c) Concernant Le manque de « ventilation des résultats par parcours » qui rend impossible des « analyses spécifiques pour les recrutements et le suivi des cohortes ».

L'établissement a repris en main la modélisation de l'ensemble de l'offre de formation pour le prochain contrat. Les suivis de cohortes seront donc possibles dans ce nouveau contexte. Ils ne l'étaient pas compte tenu du SI Apogée, configuré avant 2012.

d) À propos des projets tuteurés.

Certains parcours de la Licence Arts du spectacle proposent déjà des projets tuteurés spécifiques. Par exemple, les parcours qui sont accessibles aux étudiants ayant finalisé avec succès une démarche personnelle de recherche d'un stage (processus qui va de l'obligation de prendre contact personnellement avec des artistes qui ne sont nullement tenus d'associer des étudiants-stagiaires sur leurs processus de création à la définition d'un projet de stage validée par l'équipe pédagogique) constituent des outils complémentaires pour renforcer les relations formation/insertion. Ce processus de recherche de stage se déroule sur plusieurs mois et est, de facto, une forme de pré-professionnalisation. De même, l'option DE du parcours arts du spectacle – théâtre encourage la recherche individualisée de stage d'application. Dans la nouvelle offre de formation, les projets tuteurés auront une place prépondérante en L3.

e) À propos de la place de la place de la professionnalisation sur l'organisation des plannings de semestre

Nous sommes conscients de l'intérêt de ce type de dispositif dans une formation en arts, et nous nous efforçons de mettre en place des journées ou semaines banalisées en licence afin de pouvoir proposer des sessions pédagogiques par projets et travailler avec les écoles d'art, notamment du collège arts et design de la ComUE UCA (ateliers d'écriture, ateliers de production, journées thématiques...). Un équilibre organisationnel est recherché entre des enseignements qui gagnent à être abordés de façon hebdomadaire sur des temps courts, et des enseignements qui méritent d'être organisés de façon intensive et continue. Néanmoins, les possibilités sont limitées par la disponibilité des salles de pratique. Une réflexion sur les nouveaux espaces de formation et des fonds spécifiques sont alloués dès cette année par l'UNS sur ce sujet spécifique. Les liens tissés dans le cadre d'UCA pourraient aussi lever quelques points de blocage sur les locaux par l'identification d'espaces partagés.

f) À propos de la procédure d'autoévaluation

Pour chaque année du cursus, il existe un responsable enseignant et des délégués étudiants qui réalisent des bilans réguliers en fin de semestre et sur demande lorsque des étudiants ou enseignants en ressentent le besoin. Ce travail se fait généralement oralement afin d'instaurer un dialogue continu. Néanmoins, nous disposons de nombreux compte-rendu de réunions pédagogiques que nous n'avons pas joints à l'autoévaluation. Nous rendrons ceci systématique pour les prochaines évaluations. De plus, pour assurer une liberté totale aux étudiants, un dispositif externe et centralisé d'évaluation par les étudiants sera mis en place par l'UNS (projet EAV validé par l'établissement pour 2018).

Nous avons également pris en compte les remarques plus spécifiques concernant les divers parcours de la licence.

1) Parcours « Études en danse » et « Interprétation en danse » :

Si les modalités d'équivalence avec les unités de valeur théoriques du diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse n'apparaissent assez clairement au regard des textes qui régissent ce DE et le diplôme national supérieur professionnel de danseur, il nous semble nécessaire de préciser que seuls les étudiants de l'ESDC détenteurs de l'épreuve de l'EAT peuvent intégrer la L2 de l'UNS car ils ont l'équivalence des trois unités de valeur (UV) théoriques constitutives du diplôme d'Etat (DE) de professeur de Danse, via leur formation spécifique.

Concernant les étudiants titulaires de la L3 option « Transmission en danse », l'équivalence des 3 UV n'étant pas donnée par l'université, il ne nous a pas semblé nécessaire de préciser ce point. Les étudiants qui demandent à la DRAC l'obtention de ces UV par équivalence avec la licence « Arts du Spectacle : danse, théâtre », parcours « Transmission en danse » ont passé et validé par ailleurs l'EAT. Nous permettons à nos étudiants d'acquérir ces équivalences à partir de leur formation universitaire, mais ne préparons pas au DE (actuellement).

Dans le cadre de la future offre de formation, nous travaillons à la mise en place d'une formation commune UNS/ESDC où les étudiants pourront complémentarément passer la licence UNS (diplôme donnée par l'université) et le DE (diplôme délivré par le ministère de la culture).

2) Parcours « Arts du spectacle – théâtre » et « Métiers du spectacle – théâtre » :

Les relations avec l'ERAC existent de plusieurs manières (artistes-formateurs intervenants dans les deux établissements, accueil de petits groupes d'étudiants théâtre pour des séances d'observation et d'échange avec des artistes-pédagogiques et des élèves de l'ERAC, préparation du concours d'entrée et intégration de l'ERAC par des étudiants en fin de L2), mais elles sont à ce jour insuffisantes et aucune convention ne lie les deux établissements. Il est à noter que l'ERAC est présente sur deux sites (Cannes proche de l'UNS pour le début du cursus et Marseille proche de l'AMU pour la fin) mais membre de la COMUE d'Aix-Marseille. La section théâtre souhaiterait réussir à mettre en place une collaboration qui serait très fructueuse pour ses étudiants.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique


Sophie RAISIN